



Quotidia
posée
24/02/16

**Question orale de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Koen GEENS, Ministre de la Justice, concernant
le non-renouvellement du contrat d'accueil des détenus belges avec la prison de
Tilburg.
- déposée le 17 février 2016 -**

Monsieur le Ministre,

Le gouvernement fédéral aurait récemment pris la décision de ne pas renouveler le contrat arrivant à échéance fin décembre 2016 avec la prison de Tilburg, utilisée par l'administration pénitentiaire depuis 2010 et qui a accueilli jusqu'à 650 détenus belges. Sur le plan comptable, les économies réalisées par cette décision s'élèveraient à 42 millions d'euros.

Les syndicats et professionnels du secteur pénitentiaire s'inquiètent de cette décision. En effet, combiné à l'objectif gouvernemental de réduire de 10% les effectifs du personnel, le rapatriement des 400 à 500 détenus belges encore présents à Tilburg contribuerait, selon ces derniers, à aggraver un peu plus encore la surpopulation carcérale.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pouvez-vous m'informer du nombre exact de détenus résidant encore à la prison de Tilburg ? A quelle date espérez-vous voir l'ensemble des prisonniers rapatriés dans nos établissements ?
- Des mesures complémentaires sont-elles actuellement à l'étude afin de réintégrer les détenus encore présent à Tilburg dans le système carcéral belge, de manière à limiter autant que possible l'impact de cette décision pour les administrations pénitentiaires ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.


Katrin JADIN

AUTEUR	Katrin JADIN (MR)	N° 9588
OBJET	Question orale concernant le non-renouvellement du contrat d'accueil des détenus belges avec la prison de Tilburg	
REDACTEUR		
CONSEILLER		

REPONSE

L'effectif des détenus de la prison de Tilburg s'élève actuellement à 500 condamnés. Le dépeuplement doit être réalisé d'ici le 15 décembre 2016. A partir de mai 2016, l'occupation des cellules à Tilburg sera réduite de manière progressive.

La diminution de capacité cellulaire de 500 places sera tout d'abord compensée par une capacité supplémentaire d'environ 100 places dans les établissements belges (comme par exemple par l'ouverture de la dernière aile à la prison de Leuze). D'ici la fin de l'année, le Centre de psychiatrie légale d'Anvers (182 places) sera opérationnel et des personnes internées y seront progressivement transférées en provenance des prisons belges. D'autre part, j'ai aussi créé, avec ma collègue de la Santé publique, des places supplémentaires pour internés dans le secteur légal (p. ex. 30 places à Bierbeek, 20 à Zelzate et 30 à Tournai-Les Maronniers).

Par ailleurs, je déposerai bientôt un avant-projet de loi qui doit permettre de limiter le nombre de personnes en détention préventive.

Avec mes collègues de l'Intérieur et de l'Asile et la Migration, je continuerai à investir dans le rapatriement des condamnés qui n'ont pas de droit de séjour.

Nous devons en effet éviter que la surpopulation n'augmente, compte tenu aussi bien des conditions de travail du personnel pénitentiaire que du traitement humain des détenus.

EVENTUELE BEMERKINGEN DIE POLITIEK/BELEIDSMATIG MOETEN BEOORDEELD WORDEN

BIJKOMENDE INFO VOOR MINISTER OF BIJLAGEN